

Table des matières

	<i>Page</i>
Préface	5
1 Introduction	7
2 La Loi sur l'immigration	7
3 La politique des années 1975-1980	8
4 Les activités à l'étranger	9
Bangkok	9
Singapour	10
Hong Kong	10
Manille	10
Les "gens de la pagode"	10
5 Le transport	11
6 La coopération internationale	11
7 Le système de parrainage	12
8 L'accueil des réfugiés	12
9 L'établissement des réfugiés	13
10 Les réfugiés pris en charge par l'État	13
11 Les réfugiés pris en charge par le secteur privé	14
12 Les réfugiés qui ont des besoins spéciaux	14
Ceux qui sont handicapés ou atteints de tuberculose	14
Les défavorisés	15
Les adolescents non accompagnés	15
13 La Fondation canadienne pour les réfugiés	15
14 Les initiatives provinciales	15
Terre-Neuve	15
Île-du-Prince-Édouard	16
Nouvelle-Écosse	16
Nouveau-Brunswick	16
Québec	16
Ontario	16
Manitoba	16
Saskatchewan	17
Alberta	17
Colombie-Britannique	17
15 La préparation de l'opinion	17
16 Conclusion	18
17 Liste des tableaux	21

Préface

En 1979 et 1980, les Canadiens ont, avec fierté, ouvert leurs maisons et leur coeur à 60,000 réfugiés indochinois qui avaient désespérément besoin d'une place pour refaire leur vie. Lorsque l'appel s'est fait entendre, des Canadiens de tous les milieux ont répondu sans hésiter et sont devenus des participants à une vaste opération internationale en vue de trouver un abri sûr pour ces infortunés.

Le mouvement d'un si grand nombre de personnes dans des circonstances aussi pressantes et difficiles n'aurait pu se réaliser sans les efforts chaleureux et désintéressés de milliers de Canadiens, sans le leadership, l'appui et la coopération des autorités fédérales, provinciales et municipales sans le travail des agences canadiennes et internationales pour réfugiés.

Beaucoup d'employés du gouvernement, à tous les échelons, en poste au pays ou à l'étranger, ont travaillé de longues heures et se sont donnés sans compter pour le succès de cette opération. J'aimerais ici, tout particulièrement, exprimer mon admiration pour le travail accompli par le personnel des Affaires extérieures du Canada, du ministère de la Défense nationale, d'Approvisionnements et Services Canada, de la Gendarmerie royale, de Santé et Bien-être Canada et du Service d'immigration du Québec, et aussi pour le concours extraordinaire des ministères provinciaux de la main-d'oeuvre, de l'éducation et des affaires sociales.

J'aimerais encore, de façon toute spéciale, rendre hommage au personnel de la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) qui a joué un rôle de premier plan dans la sélection, le transport et le rétablissement des réfugiés. Ce groupe dévoué de professionnels a accompli son travail malgré les conditions difficiles qui prévalaient dans les camps de réfugiés; ils ont fourni du personnel à nos différents bureaux d'immigration à l'étranger, se sont occupés des réfugiés à leur arrivée dans les centres d'accueil au Canada, sont restés en contact constamment avec les répondants au Canada, et ont réalisé bien d'autres tâches. Conjointement avec les membres du Groupe de travail pour les réfugiés spécialement créé pour la circonstance, ils méritent tout notre respect pour le beau travail accompli.

Sur le plan mondial, divers organismes internationaux de réfugiés ont joué un rôle actif par l'appui qu'ils ont accordé au Canada et à d'autres pays d'accueil au cours de cette longue et difficile opération d'aide à la reconstruction de vies brisées par les conflits et les désastres. Le travail de coordination et de direction du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ainsi que l'expérience technique du Comité intergouvernemental sur les migrations pour organiser le départ des réfugiés du Sud-Est asiatique doivent être considérés comme éléments indispensables du succès de toute l'opération.

Comme il est dit dans le présent rapport, le succès le plus retentissant de cette opération tient dans le grand nombre de réfugiés pris en charge à titre officiel par le Canada, un nombre qui s'élève à 70 000.

groupes et organismes de parrainage, a donné de son temps, de son énergie et de son argent. Des milliers d'autres citoyens ont mis sur pied des organismes de coordination privés pour appuyer le travail des groupes de parrainage et pour s'assurer que les réfugiés à la charge de l'État recevaient l'aide personnelle dont ils avaient besoin pour s'établir dans leurs nouvelles collectivités.

L'ampleur de la réponse du Canada a été accrue par la perspicacité et le dévouement des leaders municipaux à travers le pays, plusieurs d'entre eux ayant agi comme des catalyseurs en faisant ressortir la sollicitude des Canadiens au niveau des collectivités.

Et aucun compte rendu de l'expérience indochinoise ne serait complet s'il ne mentionnait le rôle de premier plan joué par les Églises du Canada qui ont mobilisé leurs communautés pour bien accueillir et aider les réfugiés.

Tant de générosité et de dévouement de la part des Canadiens d'un bout à l'autre du pays ont inspiré et soutenu les efforts de ceux qui, au gouvernement, avaient la charge de réaliser les différentes phases de l'opération des réfugiés d'Indochine. Quand le travail, là-bas dans les camps de réfugiés et dans les bureaux d'immigration semblait trop écrasante, je sais que nos agents ont puisé leur force dans la généreuse réponse de tant de leurs concitoyens.



Lloyd Axworthy
Ministre de l'Emploi et de l'Immigration

1 Introduction

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, un nouveau venu sur dix au Canada est un réfugié fuyant la persécution dans son pays ou une personne qu'une guerre civile ou un conflit international a obligé à se déplacer. Près de la moitié de ces 400,000 nouveaux Canadiens sont arrivés vers la fin des années 1940, juste après l'arrêt des hostilités en Europe. Quelque 38,000 Hongrois sont arrivés en 1956 et 1957 après l'entrée des chars soviétiques dans Budapest. D'autres se sont enfuis après la fin soudaine du "Printemps de Prague" en 1968, ou ont voulu échapper à un conflit, à une expulsion, à une invasion ou à un soulèvement comme ont connu l'Ouganda, le Chili, le Liban et le Tibet.

Les 60,000 Indochinois que les Canadiens ont accueillis en 1979 et en 1980 ne sont qu'un élément du dernier chapitre d'une longue histoire de la tradition humanitaire du Canada qui a toujours ouvert ses portes aux personnes déplacées et persécutées pour leur permettre de s'établir chez nous de façon permanente. Mais les réfugiés du Sud-Est asiatique formaient un cas unique, et unique aussi a été la réponse du Canada.

Le caractère unique de l'opération lui vient des réfugiés eux-mêmes, à cause, d'une part, de leur nombre, de leur situation désespérée, de la distance entre leur pays et le Canada et de leurs différences culturelles et linguistiques d'avec le peuple canadien, et de la participation sans précédent, d'autre part, d'individus, de groupes et d'organismes agissant à titre privé pour influencer la décision du gouvernement. Cette situation a provoqué une forme d'association efficace entre le peuple canadien et ses différents ordres de gouvernement: une association spontanée, et entièrement différente de tout ce qu'on avait connu jusqu'ici.

Le présent rapport, qui fait surtout ressortir le rôle du gouvernement fédéral, ne raconte qu'une partie de l'histoire. Des universitaires et d'autres individus intéressés sont à étudier divers autres aspects de l'opération à partir de points de vue différents. La Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) encourage vivement ces études, articles et livres sur le sujet et elle en souhaite beaucoup d'autres — qu'ils viennent ou non de l'expérience personnelle de leurs auteurs avec les réfugiés. Plus nous en saurons, nous et les générations futures, sur cette période spéciale de notre histoire, mieux ce sera.

Le ministère de l'Emploi et de l'Immigration mène actuellement deux grandes études sur l'opération de rétablissement des Indochinois. La première veut évaluer l'influence et l'efficacité du programme des groupes de parrainage pour aider les réfugiés à devenir des membres autonomes de la société. Cette étude cherche aussi à évaluer l'influence de cette

arrivée massive des réfugiés sur les opérations locales de la CEIC et sur le secteur du bénévolat au Canada. La seconde étude, d'une durée de trois ans, tentera d'analyser l'adaptation économique et sociale d'un échantillon représentatif des réfugiés indochinois entrés au Canada au cours des années 1979 et 1980. Ces études seront rendues publiques dès qu'elles seront terminées.

Le rapport qu'on va lire esquisse les grandes lignes du mouvement et traite des réfugiés ainsi que de la façon dont le Canada leur est venu en aide. Il retrace l'histoire de la participation canadienne au soulagement de la misère des réfugiés du Sud-Est asiatique; il fait état de la situation en Indochine et dans les camps de réfugiés des pays voisins de premier accueil; il comprend des faits sur la sélection, le traitement, le transport, l'accueil et le placement des réfugiés ainsi que sur l'apport indispensable des groupes bénévoles. Il suit les réfugiés à partir du moment où ils ont fui leur pays jusqu'à leur arrivée à destination dans leurs nouvelles communautés canadiennes. (Les tableaux que l'on trouvera à la fin du rapport fournissent des renseignements statistiques sur l'opération).

On y lira, enfin, un bref exposé sur certaines leçons qui se dégagent de cette opération, exemples qui serviront non seulement à ceux qui continuent d'aider des réfugiés à se rétablir, mais aussi à ceux qui devront agir s'il advenait une autre calamité humaine de cette envergure dans notre monde déchiré.

En préparant le présent rapport, la CEIC ne veut pas donner l'impression que son rôle dans ce mouvement fut le seul, ni même le plus important. L'histoire de la réponse totale du Canada à cet immense désastre humain devrait expliquer en détail, plus qu'il n'est possible de le faire ici, comment la compassion et la préoccupation de milliers de citoyens, de groupes et d'organismes privés et de tous les ordres de gouvernement se sont traduits dans des gestes concrets et efficaces. L'histoire complète reste encore à écrire.

2 La Loi sur l'immigration

La Loi sur l'immigration en vigueur depuis 1978 consacre officiellement la tradition canadienne d'accueil des réfugiés et des personnes déplacées. Au nombre des objectifs de cette nouvelle politique de l'immigration tels que formulés dans la loi, on trouve l'engagement suivant: "remplir, envers les réfugiés, les obligations légales du Canada sur le plan international et maintenir sa traditionnelle attitude humanitaire à l'égard des personnes déplacées ou persécutées".

La loi a introduit aussi trois autres objectifs à long

Singapour

Le bureau de Singapour s'est occupé d'un groupe essentiellement homogène d'origine chinoise et vietnamienne qui avait vécu au Sud-Vietnam. De la fin de 1978 à 1981, la composition ethnique des cas traités par le bureau s'est modifiée. Les Chinois expulsés du Vietnam ont été largement dépassés par les Vietnamiens qui, de plus en plus, cherchaient à améliorer leur situation économique.

De sérieux problèmes de logistique sont survenus puisque le poste servait de "bureau régional" dont la responsabilité incluait quatre pays de premier accueil, soit Singapour, la Malaysia, l'Indonésie et Brunei. Des vagues successives de réfugiés de la mer se sont produites et les gens étaient établis temporairement dans des camps situés sur les plages de la péninsule malaisienne, de l'île de Borneo et des endroits éloignés de l'archipel indonésien. Plusieurs des camps n'étaient accessibles aux agents canadiens qu'après de longs et dangereux voyages en bateau ou en hélicoptère. Les marées ont souvent forcé les agents canadiens à dormir sur leur pupitre dans les camps.

Les autorités canadiennes ont aussi eu affaire aux dispositions nationales disparates des pays de premier accueil. Le personnel de l'immigration du Canada avait affaire avec les autorités de la Malaysia à partir de Singapour. Des visites régulières au centre de transit de Kuala Lumpur, au Camp du Couvent, ont permis d'assurer les intérêts des réfugiés qui devaient venir au Canada. Comme pour les réfugiés sélectionnés en Indonésie, c'est le bureau de Singapour qui a organisé leur passage par Singapour pour se rendre à leur destination. A Singapour même, le bureau sélectionnait les réfugiés qui avaient des liens étroits au Canada et qui avaient atteint la république après avoir été sauvés en mer par des navires commerciaux étrangers "de secours". C'est de la même façon qu'on été traités un petit nombre de réfugiés à Brunei.

Hong Kong

Durant la première phase du programme élargi de rétablissement des réfugiés, au cours de l'été 1979, la capacité et le rôle du bureau de Hong Kong a revêtu une importance toute particulière.

A Hong Kong, où le Canada possédait des services d'immigration bien établis, on trouvait de très nombreux réfugiés prêts à partir immédiatement. Ce poste pouvait donc répondre, à bref délai, aux demandes d'un grand nombre de réfugiés. A deux semaines d'avis, l'équipe canadienne en poste à Hong Kong a pu sélectionner assez de réfugiés pour remplir 11 vols nolisés commandés par le ministère de la Défense nationale (MDN), ce qui a entraîné une augmentation du flot de réfugiés vers le Canada au cours des quelques semaines qui ont suivi la décision du gouvernement d'admettre 50 000 réfugiés. Ça qui a donné aux postes

de Bangkok et de Singapour le temps de sélectionner et de traiter les demandes des réfugiés dispersés à travers leurs vastes régions pour remplir d'autres vols spéciaux.

Les Vietnamiens d'origine chinoise en provenance du Nord et du Sud-Vietnam formaient plus de 80% du contingent de réfugiés de Hong Kong. Il fallait voir là une conséquence directe de la politique du gouvernement vietnamien de se débarrasser de sa minorité ethnique d'origine chinoise, une politique qui a atteint son point culminant à la suite de la guerre de frontière entre le Vietnam et la Chine au début de 1979. Ces réfugiés avaient de nombreuses affinités avec ceux de Hong Kong, mais ils étaient trop nombreux pour être réétablis localement. On a fait face à des situations similaires à Macao où beaucoup de Vietnamiens d'origine chinoise ont trouvé un refuge temporaire.

Manille

L'ambassade canadienne à Manille devait jouer un rôle plus restreint, surtout parce que les Philippines étaient le pays qui comptait le plus petit nombre de réfugiés vietnamiens dans la région. Au début de 1979, Manille a accepté un nombre considérable de réfugiés qui arrivaient du gros paquebot le *Tung An*. Quand le programme canadien s'est étendu en juillet 1979, Manille a reçu sa part du quota régional et l'accent a été mis sur les cas qui intéressaient le Canada.

Les "gens de la pagode"

L'ambassade canadienne à Paris a eu un rôle particulier dans le rétablissement d'un groupe de réfugiés assez spécial. Il s'agissait de Kampuchéens réfugiés au Vietnam en 1975 et en 1976 après la chute de Phnom Penh aux mains des Khmers rouges. Ils vivaient dans des pagodes en banlieue de Ville-Hô Chi Minh (autrefois Saigon), n'avaient aucun statut officiel et réussissaient difficilement à survivre.

Après discussion avec le Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés, le Canada a décidé d'accepter quelques personnes de ce groupe dit "de la pagode". Le Haut Commissariat devait produire lui-même les dossiers d'une centaine de familles qu'il considérait comme étant aptes à se rétablir au Canada. Comme il était impossible d'aller interviewer ces familles sur place (environ 467 personnes), le Haut Commissariat s'est organisé pour les faire transporter à Vienne, mais les choses se sont compliquées au dernier moment, et la décision fut prise de les emmener plutôt à Paris. Ces gens sont arrivés en France au mois de juin 1980, et dès le mois de septembre, tout le groupe de 473 personnes était rendu au Canada, grâce aux efforts spéciaux du Haut Commissariat, de l'agence bénévole française Terre d'Asile et des fonctionnaires fédéraux et québécois de l'immigration.

5 Le transport

Il fallait affréter des avions pour transporter la plupart des 60,000 réfugiés au Canada, parce qu'il n'y avait pas de places disponibles sur les vols commerciaux réguliers. On avait d'abord conçu l'idée de louer un gros bateau de passagers, mais on a dû y renoncer, non seulement à cause du coût, mais aussi parce qu'il n'était pas possible de trouver des bateaux qui répondaient aux besoins.

C'est à la fin de 1978 et en 1979, en Malaysia et aux Philippines, qu'on a commencé à nolisier des avions pour transporter les réfugiés en provenance des paquebots *Hai Hong* et *Tung An*. Il y a eu d'autres vols nolisés par la suite en partance de la Malaysia et de la Thaïlande. En plus, pendant une partie de l'année 1979, on a réservé 80 places par mois pour les réfugiés de la Malaysia sur chaque vol de CP Air en partance de Hong Kong vers Vancouver. Le premier transporteur nolisé a été Ontario World Air auquel se sont joints plus tard CP Air, Air Canada et Wardair qui ont transporté le plus grand nombre de réfugiés en 1980. Approvisionnement et Services Canada a servi d'agent de transaction pour passer les contrats au nom de la CEIC.

On a connu de grandes difficultés, au départ, parce qu'il manquait d'avions. Cette pénurie au cours de l'été et de l'automne de l'année 1979 était due, en partie, au fait que les DC-10 étaient cloués au sol vers le milieu de cette année-là pour des inspections relatives à leur sécurité. À cause de cela, il y a eu une demande plus forte que d'habitude pour d'autres types d'avion au plus fort de la saison touristique au cours de l'été.

En conséquence, la CEIC ne pouvait obtenir des vols nolisés que selon la disponibilité des avions. Ce qui a eu pour résultat une accélération du rythme de la sélection et de la réception des réfugiés pour se conformer au calendrier des vols nolisés; d'où des situations qui, parfois, ont frisé la chaos. Le problème n'a pu être résolu que par l'affectation de 11 vols de la Défense nationale en provenance de Hong Kong. Plus de 2,000 réfugiés sont arrivés au Canada par avion entre le 21 juillet et le 26 août 1979.

Du 1^{er} juillet 1979 au 3 décembre 1980, le nombre de vols nolisés en partance de chacun de nos postes était le suivant:

Poste	1979	1980	Total
Bangkok	22	30	52
Hong Kong	23 (y compris les 11 vols de la DN)	22	45
Kuala Lumpur	31	25	56
Singapour	7	21	28
Total	83	98	181

Grâce à la collaboration et à l'expérience des transporteurs commerciaux, peu de problèmes ont surgi en cours de route, sauf les cas d'accouchement pendant la traversée. Le personnel à bord a mis tout en oeuvre pour rassurer ces voyageurs spéciaux dont la plupart n'avaient jamais pris l'avion auparavant.

Les réfugiés ont bénéficié de prêts sans intérêt pour couvrir les coûts de leur transport jusqu'à leur destination finale au Canada. À une époque où les tarifs augmentent si rapidement, les coûts étaient fixés à \$750 pour un adulte, \$375 pour un adolescent mineur et \$75 pour un enfant. Les coûts additionnels de transport ont été payés par la CEIC. Les prêts ainsi consentis pour le transport seront remboursés une fois que les réfugiés auront obtenu leur autosuffisance.

6 La coopération internationale

Pour régulariser le flot de départs des camps vers le Canada, il fallait absolument travailler en étroite collaboration avec les organismes internationaux, les agences bénévoles, les gouvernements hôtes et les équipes d'immigration des autres pays d'accueil. Les services du Haut Commissariat devaient enregistrer les réfugiés à leur arrivée dans les camps en provenance de l'Indochine et faire appel à des organismes bénévoles pour leur assurer de la nourriture, un toit et des vêtements en attendant leur départ pour leur pays d'accueil ou leur rapatriement. Les autorités du Haut Commissariat ont aussi apporté leur collaboration en mettant des réfugiés en rapport avec les agents de l'immigration canadienne.

Le Comité intergouvernemental sur les migrations (CIM) a aidé à résoudre les problèmes d'ordre médical ou au niveau du transport en Malaysia, en Indonésie et en Thaïlande. Les médecins du CIM ont procédé aux examens médicaux et ont envoyé les résultats aux représentants de Santé et Bien-être Canada qui devaient décider si les réfugiés satisfaisaient aux normes du ministère. Les traitements et les examens de contrôle qui pouvaient s'imposer étaient aussi assurés par les médecins du CIM qui devaient, en outre, faire les démarches nécessaires pour obtenir les documents de sortie, le transport des centres de transit aux aéroports et même jusqu'à l'avion.

Le Comité international de la Croix-Rouge a aidé à établir un système de localisation pour permettre aux réfugiés Kampuchéens en Thaïlande de repérer les membres de leurs familles à l'étranger. Il leur fournissait aussi les documents dont ils avaient besoin pour voyager.

Le Comité central des mennonites faisait partie de ces nombreux organismes bénévoles canadiens qui nous ont apporté un soutien inestimable à l'étranger. Les représentants de sa communauté nous ont aidés à

... ont accompagné les équipes canadiennes dans les camps de réfugiés comme observateurs au moment de la sélection des réfugiés et pour aider à jumeler les réfugiés avec leurs répondants.

D'autres pays, et plus particulièrement les États-Unis, la France et l'Australie ont aussi participé activement au rétablissement de nombreux réfugiés, et le Canada a travaillé en collaboration avec leurs représentants pour éviter des chevauchements de services. La coopération était importante dans les camps où le Haut Commissariat n'arrivait pas à enregistrer tous les réfugiés, de sorte que dans la mesure du possible, ceux qui avaient de la parenté ou d'autres attaches dans un pays n'étaient pas envoyés dans un autre.

7 Le système de parrainage

Après l'extension du programme indochinois en juillet 1979, il est devenu vite évident que le système de jumelage des réfugiés avec leurs répondants privés devait être rapide et efficace. Le procédé manuel dont on disposait depuis le mois de mai de cette année-là a d'abord pris de l'ampleur, puis a été amélioré et enfin remplacé par un ordinateur.

Au début, le jumelage se faisait de la façon suivante: les postes à l'étranger faisaient parvenir des listes de réfugiés au centre de jumelage à Ottawa, et celui-ci devait trouver des répondants acceptables en consultant les bureaux de la CEIC à travers le pays. Le centre communiquait, alors, les jumelages par télex aux postes à l'étranger. Alors seulement, l'on pouvait procéder aux examens médicaux, à la préparation des documents de voyage et à la réservation de places sur les avions.

Ce système de préjumelage avait de grands inconvénients puisqu'il ne permettait pas de contrôler les dates d'arrivée des réfugiés aux centres d'accueil et à leurs destinations finales au Canada. Beaucoup de jumelages confirmés ont dû être annulés parce que les réfugiés sélectionnés étaient retardés pour des raisons médicales ou autres. Les répondants étaient déçus (et on les comprend!) en apprenant que "leurs" familles avaient été retardées ou envoyées dans un autre pays. En même temps, des réfugiés de plus en plus nombreux fuyaient par mer et par terre ajoutant ainsi à la pression grandissante des offres de parrainage.

Il était clair que nous avions besoin d'un système informatique; ce qui fut fait vers la fin de septembre 1979. Le travail est devenu plus rapide et plus efficace parce qu'aucun réfugié n'était proposé à l'adoption avant d'être prêt à se rendre au Canada. Des postes du Sud-Est asiatique, on envoyait, par télex, au centre de jumelage des listes de passagers pour chaque vol en

partance pour le Canada environ dix jours avant la date prévue pour le départ. A partir de ces listes et du registre continuellement tenu à jour des comités de parrainage, on procédait à des jumelages provisoires qui étaient communiqués par téléphone aux Centres locaux d'Immigration du Canada (CIC) à travers le réseau des Bureaux régionaux de la CEIC.

Le CIC proposait alors le réfugié à un répondant local dont la décision était communiquée sans tarder au centre de jumelage. Les centres d'accueil mis sur pied pour les réfugiés à leur arrivée au Canada étaient mis au courant des jumelages confirmés au moins 24 heures avant l'arrivée du vol. Les réfugiés pour qui on n'avait pas de répondants privés étaient pris en charge par l'État.

Au plus fort de son activité, le centre de jumelage avait des listes de passagers pouvant remplir six vols à la fois. Il a pu fonctionner grâce à une équipe de 7 "jumeleurs" assistés d'un opérateur de terminal d'ordinateur, et le délai n'a pas toujours été de 10 jours comme prévu lorsque le système a été redéfini. Dans les premiers mois, il n'était que de 36 heures. En dépit de ces difficultés, plus de 80% des réfugiés disponibles pour le jumelage ont trouvé des répondants privés.

Quand, en avril 1980, le gouvernement fédéral a annoncé sa décision d'augmenter la participation canadienne en prenant à sa charge 1,000 réfugiés supplémentaires, le réseau du système de jumelage a été utilisé pour trouver les endroits où l'on pourrait placer ce nombre supplémentaire. Toutes les fois qu'il était possible, ces réfugiés ont été dirigés vers de petites localités, là où le programme de parrainage avait réussi à placer de petits groupes de réfugiés indochinois. Ainsi les besoins des nouveaux venus ont été satisfaits et les groupes de réfugiés dans les petits centres ont augmenté. Ceci a renforcé l'idée qu'il était possible d'implanter des communautés asiatiques en dehors des grands centres urbains.

Aucune description du système de jumelage ne serait complète si l'on ne mentionnait la réponse extraordinaire des membres de nombreux groupes de parrainage qui, au cours de l'automne de cette année 1979, ont accepté d'accueillir "leurs" réfugiés à quelques heures d'avis.

8 L'accueil

Tous les vols de réfugiés atterrissaient soit à Montréal, ou (jusqu'au mois d'août 1980) à Edmonton où l'on avait aménagé des centres spéciaux d'accueil dans les bases de l'Armée canadienne avoisinantes, soit Longue-Pointe au Québec, et les installations Griesbach en Alberta. Dans les deux bases, les membres des Forces armées, hommes et femmes, se sont

occupés des réfugiés pour leurs repas, leur ménage, des soins médicaux et d'autres détails de bien-être d'ordre technique ou administratif.

Comme tous les autres immigrants, les réfugiés ont obtenu leur statut de résident permanent dès leur arrivée au Canada. Ils ont encore été soumis à un dernier examen médical, y compris un test d'hépatite B, et ils ont reçu des vêtements appropriés pour la saison. (Ils pouvaient aussi se procurer des vêtements supplémentaires dans les comptoirs vestimentaires aménagés par des bénévoles). Tous les réfugiés ont reçu des renseignements généraux sur le Canada ainsi que des instructions appropriées selon qu'ils étaient pris en charge par l'État ou par des répondants privés. Après quelques jours de repos au centre de réception, les réfugiés étaient acheminés vers leur destination finale au Canada.

Le centre d'accueil de Longue-Pointe comprenait un personnel formé de représentants de la CEIC (région de Québec), du ministère de la Défense nationale, d'Agriculture Canada, de Douanes Canada et du gouvernement du Québec. Il comptait aussi un représentant d'Air Canada pour organiser le transport vers la destination finale.

A leur arrivée, les réfugiés étaient accueillis dans une grande salle; ils s'assoient en groupes de même famille pendant que les agents vérifiaient leur identité et leur assignaient des casernes. Des représentants des services des douanes et du ministère de l'Agriculture circulaient dans les casernes où les réfugiés se reposaient. On procédait alors à des examens médicaux. Le lendemain, on complétait leurs documents officiels d'atterrissage et on leur donnait des conseils appropriés.

Au centre de Griesbach, l'organisation était légèrement différente. Le gros du personnel était principalement formé d'agents de la CEIC des quatre provinces de l'Ouest et de l'Ontario. Des équipes formées d'agents de l'immigration et de conseillers en emploi ont été assignées à certaines familles ou à certaines groupes à mesure qu'ils descendaient de l'avion. Chaque équipe accompagnait un groupe de réfugiés aux points de contrôle des Douanes et de l'Agriculture ainsi qu'au moment de faire remplir les documents nécessaires et de recevoir les conseils appropriés. L'équipe restait étroitement en contact avec son groupe jusqu'au départ de celui-ci.

Le centre de Griesbach avait aussi prévu un programme spécial d'orientation pour les mineurs non accompagnés. On leur donnait des conseils spéciaux sur le pays et la vie de famille au Canada. Le gouvernement de l'Ontario avait mis un travailleur social à la disposition de ces mineurs jusqu'à leur départ du centre pour leurs nouveaux foyers.

9 L'établissement

Le gouvernement fédéral remplit son engagement d'assurer l'intégration des réfugiés à la société canadienne grâce aux services de la CEIC et du Secrétariat d'État. La CEIC apporte l'aide financière vitale aux réfugiés jusqu'à ce qu'ils arrivent à se suffire. En plus du counselling en emploi et en placement, de cours de langue et de formation professionnelle pour ceux qui se destinent immédiatement au marché du travail, la CEIC fournit encore un certain nombre de services relatifs à l'établissement comme l'accueil aux points de destination, l'information, les services d'interprète et l'orientation. Ces services sont assurés par les Centres d'Emploi du Canada (CEC) et par des organismes bénévoles sous contrat avec la CEIC.

Le Secrétariat d'État aide les réfugiés à s'insérer dans la société canadienne à plus long terme, en leur dispensant des cours de langue et des cours de formation à la citoyenneté; il accorde aussi des subventions aux organismes bénévoles qui offrent de l'aide et des services aux immigrants et aux réfugiés. Le rôle des gouvernements provinciaux n'est pas le même pour tous, mais il comprend, dans toutes les provinces, des services de santé et d'éducation.

10 Les réfugiés pris en charge par le gouvernement

Les réfugiés pris en charge par le gouvernement ont reçu la visite de conseillers des Centres d'Emploi du Canada une fois rendus à leur destination finale. Ces conseillers ont aidé les nouveaux arrivants à trouver des logements et les ont initiés à la vie de leurs nouvelles collectivités. Par l'intermédiaire du Programme d'aide à l'adaptation, les réfugiés ont pu obtenir de la nourriture, un logis, des vêtements, des meubles et autres articles ménagers indispensables. On leur a procuré aussi les outils ou instruments dont ils avaient besoin pour leur emploi.

Les cours de langue ont pu être dispensés après entente avec les institutions provinciales concernées et les cours de formation professionnelle pour ceux qui y étaient admissibles ont été financés par la CEIC. Tous ceux qui suivaient des cours de langue ou de formation professionnelle recevaient une allocation pour leur permettre de vivre pendant cette période de leur formation.

Le counselling d'emploi s'adressait aussi bien à ceux des réfugiés qui étaient déjà prêts à entrer sur le marché du travail qu'à ceux qui le seraient après leur période de formation. Tous les arrangements nécessaires ont été pris auprès des CEC pour permettre aux réfugiés de faire face à leurs besoins économiques.

province, a été celui d'un foyer communautaire pour les adolescents non accompagnés, dirigé en étroite collaboration avec des groupes communautaires, particulièrement le diocèse anglican de Terre-Neuve Est et du Labrador et les «Amis des réfugiés».

A partir de février 1980, les jeunes réfugiés ont été placés ensemble pendant un certain temps, dans des foyers communautaires, où ils ont été initiés aux coutumes sociales et culturelles du milieu. Grâce à un programme spécial d'éducation, ils ont pu aussi recevoir des cours d'anglais pour faciliter leur intégration à l'école ou au marché du travail. Certains ont été placés dans des familles, par la suite, dans le cadre de la politique provinciale des foyers d'accueil.

Île-du-Prince-Édouard

A la suite d'une réunion portant sur le rôle que le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard devrait jouer dans le programme des réfugiés, trois ministères ont participé activement au programme de rétablissement des réfugiés: l'Éducation, la Santé et les Services sociaux. Avec l'aide du ministère du Travail, on a mis des interprètes à la disposition des écoles où le nombre de réfugiés le justifiait et on a organisé des écoles d'apprentissage de l'anglais. La Fondation canadienne pour les réfugiés a financé une école de langue pour les réfugiées qui auraient surtout à travailler comme ménagères chez elles. Tous les 139 nouveaux immigrants ont fait l'objet d'un examen médical dans les 24 heures de leur arrivée à l'Île-du-Prince-Édouard.

Nouvelle-Écosse

L'apprentissage de la langue a été la principale préoccupation de la Nouvelle-Écosse qui a organisé un total de 24 classes spéciales toutes en opération en même temps. Quelques-uns des 996 réfugiés qui se sont établis dans cette province ont été inscrits dans des classes régulières d'anglais, langue seconde, pour immigrants. D'autres ont pris des cours pour obtenir leurs certificats d'équivalence de fin d'études secondaires. A la fin de ces cours, certains ont pu trouver du travail immédiatement, dont un orfèvre qui exerce son art dans un centre commercial.

Nouveau-Brunswick

Le Nouveau-Brunswick a accueilli 801 réfugiés en 1979 et en 1980, et a fait part de son intention de participer au programme des mineurs non accompagnés. En outre, la province s'est organisée pour accepter 12 réfugiés atteints de tuberculose au stade inactif. Les réfugiés qui avaient besoin de soins médicaux ou de cours de langue ont été satisfaits.

Québec

La province a délégué huit agents spéciaux pour rencontrer les 10,000 réfugiés à la charge de l'État qui lui étaient destinés. Québec a accepté 314 réfugiés atteints de tuberculose et 264 mineurs non accom-

pagnés grâce aux efforts de quatre groupes privés d'adoption internationaux. Dix centres d'orientation et 24 commissions scolaires ont dispensé des cours de français aux immigrants qui en avaient besoin. Près de 40 groupes communautaires privés qui ont organisé deux grandes réunions générales et plusieurs rencontres individuelles ont concentré leurs efforts sur le travail d'intégration sociale des 13,069 réfugiés indochinois qui ont élu domicile dans cette province.

Ontario

En janvier 1980, un comité interministériel était créé pour coordonner l'action du gouvernement provincial. Le gouvernement ontarien a étendu ses services multilingues réguliers de la Maison d'accueil de l'Ontario à Toronto (The Ontario Welcome House) pour y inclure des services d'accueil et d'orientation en vietnamien et en trois dialectes chinois pour les 22,249 réfugiés indochinois qui se sont établis en Ontario. Le gouvernement a organisé aussi des services d'information pour les réfugiés et leurs répondants, des cours de formation volontaires aux professeurs d'anglais et de français, et il a mis aussi des bureaux et du matériel à la disposition des organismes bénévoles travaillant avec les réfugiés. L'Ontario a accepté 287 réfugiés atteints de tuberculose et 108 mineurs non accompagnés.

L'Ontario a pris aussi d'autres initiatives dont l'engagement d'un ancien directeur d'école vietnamien pour travailler avec les jeunes, leurs familles et les dirigeants scolaires; six mois d'adhésion gratuite à l'assurance-maladie et à l'assurance-hospitalisation; l'engagement d'un coordonnateur pour le programme des mineurs non accompagnés; et enfin l'installation d'une ligne téléphonique sans frais pour quiconque au Canada aurait besoin de renseignements sur le rétablissement des réfugiés.

Manitoba

Parmi les initiatives du Manitoba, il faut signaler une enquête relative à l'emploi auprès de plus de 300 réfugiés d'après un questionnaire rédigé en anglais, en français, en cantonais, en mandarin, en laotien et en vietnamien. Le gouvernement du Manitoba a aussi aidé le *Westman Multicultural Council of Brandon* à établir un programme d'orientation communautaire pour les réfugiés qui ne travaillaient pas, y compris les enfants d'âge préscolaire. Ce programme, financé par la Fondation canadienne pour les réfugiés, était une sorte d'initiation sans formalisme à la culture et à la société canadiennes, des renseignements sur le magasinage, les systèmes monétaire et bancaire, le transport, le système scolaire, et la nourriture ainsi qu'une formation élémentaire concernant la langue et la citoyenneté.

Le Manitoba qui a reçu un total de 4,022 réfugiés, a aussi admis 72 réfugiés atteints de tuberculose. Parmi d'autres services spéciaux mis en place par le

gouvernement figurent la traduction en vietnamien d'informations intéressant le consommateur, et une subvention accordée à un projet pilote pour une durée d'un an pour donner des cours d'anglais dans une garderie aux enfants d'âge préscolaire. Les parents de ces enfants ont bénéficié aussi de cours de langue et de formation à la citoyenneté.

Saskatchewan

La Saskatchewan a fait un don directement à la Croix-Rouge internationale pour venir en aide aux réfugiés indochinois en 1979 et elle a étendu son service annuel de financement à l'établissement aux organismes communautaires. La province a accueilli environ 3,200 réfugiés en 1979-1980, c'est-à-dire un tout petit peu moins de 5% du total canadien.

Le gouvernement a dispensé des cours d'anglais, langue seconde, en utilisant les écoles et les services d'éducation permanente des collèges publics de la province. Il a aussi fait un effort spécial pour aider les familles des réfugiés à se mettre au courant des services de santé publique. Dès leur arrivée en Saskatchewan, ces réfugiés ont été inscrits à l'assurance-hospitalisation de la province, et le ministère de la Santé a prodigué des soins continus aux réfugiés qui avaient besoin d'examen de contrôle.

Alberta

L'Alberta a augmenté ses subventions aux divers groupes de placement des immigrants et a aidé un nombre accru d'organismes. La province a accordé des subventions aux comités locaux par l'intermédiaire des collèges publics pour étudier les besoins des réfugiés et déterminer les services disponibles et pour engager des interprètes. Tous les réfugiés pris en charge par le secteur privé ont reçu une adhésion gratuite pour un an au régime d'assurance-maladie. Les 7,770 réfugiés de l'Alberta ont reçu des informations en plusieurs langues au Centre d'accueil Griesbach (et plus tard à Longue-Pointe après la fermeture du centre de Griesbach). Ils ont aussi été inscrits au régime provincial d'assurance-maladie, et tous ceux qui avaient besoin de soins médicaux ont été recensés et soignés.

Colombie-Britannique

Le parlement de la Colombie-Britannique a adopté à l'unanimité une loi sur l'établissement des réfugiés en juillet 1979; ce qui a donné aux réfugiés l'accès gratuit à l'assurance-maladie et à l'assurance-médicaments pendant un an. La province, qui a accueilli 7,361 réfugiés indochinois, a participé aussi aux programmes des réfugiés atteints de tuberculose et des mineurs non accompagnés. Le gouvernement provincial a accordé une subvention spéciale au Service universitaire canadien outre-mer pour l'aider à maintenir son camp pour les Kampuchéens réfugiés en Thaïlande.

15 Préparation de l'opinion

Organiser des services aux réfugiés ne constitue qu'une partie d'un double effort. Il fallait aussi préparer les citoyens de la collectivité où les réfugiés devaient s'installer de sorte qu'ils acceptent ces nouveaux venus et les aident à s'intégrer à un pays aussi différent pour eux par le climat, et souvent la langue et les structures sociales.

Le gouvernement fédéral a déployé divers efforts pour préparer les collectivités hôtes. Les Centres d'Immigration du Canada ont aidé le public à remplir les formulaires de demande de parrainage, ont étudié ces documents et aidé les comités de parrainage à se préparer pour l'arrivée des réfugiés. Les Centres d'Emploi du Canada ont donné aux comités de parrainage et aux organismes publics des renseignements et des conseils sur les services disponibles: cours de langue et de formation professionnelle, counselling d'emploi, placement et services locaux d'établissement.

Dans le but de promouvoir la mobilisation des services publics et de créer un lien entre les groupes locaux, la CEIC a créé une unité spéciale d'agents de liaison pour déterminer les besoins des réfugiés dans leurs nouvelles collectivités, travailler avec les groupes locaux afin de satisfaire ces besoins, et aider le public à obtenir les renseignements dont il pouvait avoir besoin. Quelque 55 de ces agents en service dans les bureaux locaux et régionaux de la CEIC ont travaillé en étroite collaboration avec les organismes fédéraux, provinciaux, municipaux et privés, ou encore avec des organismes pour immigrants et réfugiés, avec des répondants privés et les réfugiés eux-mêmes.

La CEIC a mis aussi sur pied un programme spécial d'information. On informait et conseillait le public par des communiqués de presse, des circulaires, des diaporamas, des assemblées publiques, des séances de questions et réponses, et des réponses au courrier et aux appels téléphoniques.

C'est peut-être le secteur privé qui a fait le plus pour préparer l'opinion. L'initiative est venue d'organismes bénévoles déjà existants, d'institutions religieuses et de groupes d'appui à la cause des réfugiés. Beaucoup de nouveaux organismes ont vu le jour, quelques-uns sous l'impulsion des gouvernements provinciaux et locaux, et les autres de l'initiative privée.

Ces groupes, nouveaux et anciens, se sont occupés de beaucoup de choses: quelques-uns se sont chargés de la formation, la coordination et le soutien des groupes de parrainage; d'autres ont aidé les réfugiés à la charge du gouvernement, mis en place des services locaux, publié des circulaires et préparé des émissions télévisées et du matériel audio-visuel. D'autres, enfin, ont organisé des ateliers pour faciliter la compréhension entre les collectivités hôtes et les nouveaux venus.

Parmi les activités de groupes communautaires, on peut signaler: "Theatre Lifeline" une troupe de théâtre qui a fait une tournée à travers l'Ontario pour présenter une pièce décrivant la situation des réfugiés dans le Sud-Est asiatique et leur rétablissement au Canada; un livre de bandes dessinées pour enfants réalisé par «Operation Lifeline», un organisme bénévole de répondants de l'Ontario; et enfin un cours de 22 heures sur les problèmes des réfugiés préparé par un consultant de la Saskatchewan en collaboration avec le ministère de l'Éducation de l'Alberta.

Beaucoup d'autres individus et organismes ont aussi apporté leur aide: une banque à charte, par exemple, a ouvert un compte de \$10 pour chaque famille de réfugiés et la Société canadienne d'hypothèques et de logement a loué ses édifices publics, dans un grand nombre de centres, aux réfugiés, au prix coûtant.

16 Conclusion

Au début du programme spécial pour les réfugiés indochinois, les dispositions nouvelles qui concernent les réfugiés dans la nouvelle loi étaient déjà en place, mais elles n'avaient pratiquement jamais été mises à l'épreuve. Il vaut la peine de les examiner à la lumière de cette expérience.

D'abord, un des objectifs que poursuit la politique canadienne de l'immigration, tel que stipulé dans la troisième section de la Loi sur l'immigration, c'est "de remplir les obligations internationales légales du Canada à l'égard des réfugiés et de maintenir notre tradition humanitaire à l'égard des personnes déplacées et persécutées". Un tel objectif a donné force de loi à ce qui n'était qu'une tradition sous l'ancienne loi, et a fait fondre tout doute quant à la justesse de la réponse canadienne.

Deuxièmement, la disposition qui reconnaît plusieurs classes de réfugiés a rendu possible la définition claire du groupe cible visé par le règlement qui créait la classe spéciale des Indochinois.

Troisièmement, les critères de sélection extrêmement souples pour l'admission des réfugiés ont permis aux équipes canadiennes d'accepter un large éventail de la population de réfugiés. La souplesse était essentielle à mesure que l'on prenait conscience de la préoccupation et du profond intérêt du public à la cause des réfugiés: elle permettait aux autorités de satisfaire rapidement les demandes des gens à mesure que des groupes précis de Canadiens faisaient part de leur désir d'aider des groupes bien particuliers de réfugiés.

Quatrièmement, la disposition concernant les parrainages privés était presque entièrement nouvelle au Canada, tout au moins dans le cas d'un si grand

nombre de répondants et de réfugiés. Jusqu'au printemps de 1979, le nombre de parrainages du genre était inférieur à 100. L'expérience acquise au cours de l'opération spéciale en faveur des réfugiés indochinois a prouvé que le parrainage privé demeure un moyen extraordinaire de procéder au rétablissement des réfugiés. En même temps qu'un moyen efficace de trouver l'aide matérielle, il s'est avéré efficace aussi — et c'est peut-être encore plus important — pour satisfaire les besoins psychologiques et affectifs. Les réfugiés ressentent souvent — et cela se comprend — un profond sentiment de solitude, de désarroi et de désespoir. Le sentiment que quelqu'un s'occupe personnellement d'eux fait beaucoup pour dissiper leur détresse.

Voilà pour ce qui concerne les nouvelles dispositions de la Loi sur l'immigration. Mais on peut retenir encore d'autres leçons relatives au rétablissement des réfugiés. Par suite du succès du système de jumelage, nous avons l'intention de recourir à une approche semblable pour tous les réfugiés, qu'ils soient à la charge de l'État ou parrainés par des groupes privés afin de nous assurer qu'ils sont dirigés vers des collectivités où ils ont le plus de chance de s'établir rapidement et de s'intégrer à la société canadienne.

Nous avons beaucoup appris aussi de la décision d'accueillir des réfugiés ayant des besoins spéciaux. Le rôle principal que le Canada a joué au niveau international a été celui d'accepter de très nombreux réfugiés indochinois dans le double but de soulager toute la misère possible et d'atténuer les pressions énormes qui s'exerçaient sur les pays du Sud-Est asiatique en tant que pays de premier accueil. Les ressources nécessaires pour un si vaste mouvement devaient, toutefois, tenir compte des besoins des mineurs non accompagnés, des réfugiés atteints de tuberculose ou d'autres maladies physiques ainsi que de ceux qui étaient aux prises avec de graves problèmes d'ordre affectif et psychologique. Ces réfugiés ayant des besoins spéciaux ont pu être transportés au Canada uniquement après d'intenses efforts de tous les gens concernés, depuis les fonctionnaires en service dans les postes à l'étranger jusqu'aux groupes communautaires au Canada.

Pour le moment, il est vrai, le système fonctionne très bien pour certains sous-groupes bien définis, tels les mineurs non accompagnés et les personnes atteintes de tuberculose ou d'autres maladies physiques. Cependant, il y a d'autres groupes pour lesquels il nous faut travailler davantage. Ce sont, notamment, les familles qui comptent un de leurs membres aux prises avec de sérieux problèmes d'ordre affectif ou atteint de maladies graves, réclamant, par conséquent, des soins spécialisés, longs et coûteux. Un programme canadien de rétablissement de réfugiés bien conçu doit comprendre des dispositions qui permettent d'accepter des réfugiés ainsi défavorisés et cela suppose de nouvelles initiatives de la part de tous les ordres de gouvernement et du secteur privé.

Les services d'information se sont aussi avérés extrêmement importants, particulièrement en ce qui concerne la situation dans le Sud-Est asiatique, le Programme canadien pour les réfugiés et les familles de réfugiés. Les renseignements détaillés ainsi fournis ont été le facteur clé du succès d'une opération que reposait sur la coopération et les efforts coordonnés de milliers de Canadiens.

Le programme d'information s'est révélé utile aussi en répondant aux questions qu'on se posait sur la santé des réfugiés. Il s'agissait d'abord de fournir de l'information sur les besoins médicaux de chaque réfugié afin de mobiliser le système médical canadien et, en même temps, de tenir le grand public informé des moyens à prendre pour affronter les problèmes de santé.

Cet examen rétrospectif nous permet donc de dire que les dispositions législatives et les programmes de

rétablissement et d'information nous sont apparus assez généraux et assez souples pour répondre — avec quelques modifications — à n'importe quel plan d'emvergure de rétablissement de réfugiés dans l'avenir. Mais si le gouvernement peut et doit fournir les outils nécessaires et faire preuve de leadership, c'est à la société de procurer le milieu dans lequel réfugiés pourront rebâtir leur vie.

La principale leçon à retenir du programme indo-chinois, c'est que le parrainage bénévole fonctionne, et cela de façon extraordinaire! Il procure aux réfugiés une base plus solide et plus personnelle pour leur rétablissement, leur autosuffisance et leur intégration. Il indique aussi clairement à tous les ordres de gouvernement que les Canadiens se préoccupent grandement de la misère des masses et qu'ils sont prêts à donner de leurs biens, de leur temps et de leur cœur pour la soulager.